

**Conseil économique et social**

Distr. limitée
31 mars 2016
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme**Soixantième session**

14-24 mars 2016

Point 3 a) ii)

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation
des objectifs stratégiques, mesures à prendre
dans les domaines critiques et autres mesures
et initiatives : thème de l'évaluation : élimination
et prévention de toutes les formes de violence
à l'égard des femmes et des filles**

Résumé du Président

1. À sa 4^e séance, le 15 mars 2016, la Commission de la condition de la femme, dans le cadre d'un dialogue interactif, a fait le bilan de la suite donnée aux conclusions concertées sur le thème prioritaire de sa cinquante-septième session, à savoir « Élimination et prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles » (voir E/2013/27-E/CN.6/2013/11). Andreas Glossner, Fatma al Zahra Hassan et Šejla Đurbuzović, Vice-Présidents de la Commission, ont présidé les séances. La Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, M^{me} Dubravka Šimonović, a achevé l'examen du thème de l'évaluation en évoquant les messages clefs et les enseignements tirés de trois années de mise en œuvre.

2. Dans le cadre de l'évaluation de la suite donnée aux conclusions concertées, 10 États Membres des différentes régions (Brésil, Chine, Costa Rica, Égypte, Estonie, Japon, Roumanie, Suède, Tunisie et Turquie) ont présenté, à titre volontaire, les enseignements tirés, les difficultés rencontrées et les meilleures pratiques, et déterminé les moyens nécessaires pour accélérer la mise en œuvre grâce aux données d'expérience nationales et régionales. Ces communications sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unwomen.org/fr/csw/csw60->



2016/official-meetings. Onze autres États Membres (Argentine, Érythrée, Finlande, Géorgie, Inde, Italie, Maroc, Mexique, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Slovaquie) ont fait de brefs exposés pour présenter les progrès qu'ils ont réalisés dans ce domaine. Ces exposés ont donné lieu à un débat interactif sur le rôle déterminant des conclusions concertées dans l'adoption de mesures accélérées pour prévenir et éliminer la violence contre les femmes et les filles.

3. Un débat d'experts sur le thème de l'évaluation a eu lieu le 17 mars 2016 pour réfléchir aux moyens d'appuyer et de réaliser la mise en œuvre accélérée, notamment en remédiant aux lacunes observées dans les données et aux difficultés rencontrées dans l'amélioration de la collecte, la communication, l'utilisation et l'analyse des données concernant l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles. Le Chef de la Section des statistiques sociales et du logement (Division de statistique de l'ONU); Irene Casique Rodríguez (Mexique), chercheuse, Centre régional d'études multidisciplinaires de l'Université nationale autonome; et Ainur Dossanova (Kazakhstan), experte principale, Division des statistiques sociales et démographiques, Comité de statistique (Ministère de l'économie nationale), faisaient partie des experts.

4. Tous les intervenants ont déclaré que la violence à l'égard des femmes et des filles se produisait dans tous les pays et toutes les cultures, et noté que cette violence était ancrée dans l'inégalité structurelle entre les sexes et la discrimination. Ils ont examiné les diverses formes et manifestations de la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que de nouvelles formes de violence, notamment celles qui sont liées à des progrès techniques. Ils ont souligné les effets et les conséquences de cette violence sur les conditions de vie des individus, des familles, des communautés et des sociétés. Des intervenants ont dit que les conclusions concertées de la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme indiquaient aux pays la voie à suivre pour prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

5. Tout le monde a convenu que des progrès avaient été accomplis dans la prise en compte des conclusions concertées dans tous les domaines clefs, notamment par l'adoption, le renforcement et l'application des lois et politiques pertinentes, l'application de stratégies de prévention, la fourniture de divers services de protection, la prise en charge et le rétablissement des victimes et des survivantes, et l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données. L'importance d'échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques pour aller de l'avant a été soulignée.

6. De nombreux orateurs ont indiqué que, pour être efficaces, les mesures de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles devaient être multisectorielles et coordonnées afin de clarifier les rôles et les responsabilités. Les intervenants ont systématiquement souligné le rôle et l'importance des organisations de la société civile pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et des filles. On a déploré l'absence d'un financement adéquat à l'appui de cette action et demandé qu'il soit fait montre d'une plus grande volonté politique pour obtenir un tel financement.

7. De nombreux orateurs ont noté l'importance de documents généraux et juridiques des droits de l'homme, de portée internationale ou régionale, pour appuyer leurs mesures de prévention et d'élimination de toutes les formes de

violence à l'égard des femmes et des filles. Plusieurs participants ont indiqué que leur pays avait ratifié des instruments internationaux et régionaux, ce qui avait donné l'élan nécessaire pour la mise en place ou le renforcement des cadres juridiques et politiques nationaux.

8. Les participants ont souligné l'importance d'une législation complète sur la violence à l'égard des femmes et des filles. Certains ont fait observer que des lois de ce type avaient été récemment adoptées ou renforcées dans leur pays, tandis que d'autres ont dit qu'ils faisaient le nécessaire pour en adopter. Outre la législation, les participants ont donné des exemples de politiques et de plans d'action nationaux concernant la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris contre des formes particulières de violence et des pratiques néfastes telles que les meurtres sexistes (fémicide ou féminicide) et les mutilations génitales féminines (excision). Les intervenants ont également examiné les problèmes et les lacunes qui demeuraient en matière d'application des lois et des politiques, ainsi que le suivi et l'évaluation de leurs effets.

9. Des intervenants ont dit qu'il était urgent de prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles, et convenu que cette action devait aller au-delà de simples campagnes de sensibilisation. De nombreux participants ont indiqué qu'il fallait modifier les attitudes, les croyances et les comportements en établissant le dialogue avec les garçons et les filles, les jeunes femmes et les jeunes hommes au moyen des programmes scolaires et artistiques, et des technologies de l'information et des communications. Plusieurs participants ont présenté les mesures que leur pays avait prises pour lutter contre les pratiques néfastes telles que le mariage d'enfants, le mariage précoce et le mariage forcé ainsi que les mutilations génitales féminines (excision), et cité des exemples encourageants (campagnes de sensibilisation nationales, par exemple) ayant abouti à des changements d'attitude positifs des populations par rapport à ces pratiques préjudiciables.

10. Pour appuyer leurs mesures de prévention, de nombreux pays ont mis en place des initiatives en faveur de l'autonomisation économique des femmes, notamment par des programmes de microcrédit, ainsi que des mesures visant à renforcer la prise de responsabilités des femmes dans la vie politique et le secteur public. En dépit de ces mesures et de ces avancées, le retour des normes patriarcales et des comportements masculins traditionnels qui freinent la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles sont à déplorer.

11. D'après de nombreux intervenants, les services devaient être disponibles et accessibles. Si des centres polyvalents étaient de plus en plus utilisés, ils étaient rares en dehors des zones urbaines. Il fallait prendre des mesures ciblées pour répondre aux besoins de certains groupes de femmes et de filles, notamment les femmes et les filles qui subissent des formes multiples de discrimination et sont les plus exposées à la violence.

12. Il fallait redoubler d'efforts pour fournir des informations sur ces services et les droits des victimes et des survivantes d'accéder à ces services. Les femmes vivant dans les zones rurales et les régions reculées avaient difficilement accès aux services, mais certaines bonnes pratiques, telles que la prestation de services multisectoriels grâce à des unités mobiles, ont été citées.

13. Les participants ont réaffirmé qu'il importait de soutenir les activités de formation sur l'égalité des sexes et la violence à l'égard des femmes et des filles,

ainsi que le renforcement des capacités de la police, de l'appareil judiciaire, des autorités locales, des prestataires de services sociaux et des médias. De nombreux intervenants ont dit qu'il fallait que les coupables rendent compte au travers de mécanismes de justice et d'autres initiatives telles que des programmes destinés aux agresseurs.

14. Plusieurs exemples d'initiatives visant à aider les enfants directement exposés à la violence ou témoins de cette violence ont été donnés. Ces enfants devaient rapidement être secourus afin d'éviter une nouvelle victimisation ou de futurs actes de violence. À cet égard, certains participants ont évoqué la collaboration avec la police.

15. Il fallait de toute urgence mettre en place des mécanismes nationaux de suivi et d'évaluation pour évaluer l'effet des lois, des politiques et des programmes visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

16. Les défis et les enseignements tirés de l'expérience en matière de collecte, de production et d'utilisation de statistiques sur la violence à l'égard des femmes, ainsi que les possibilités et les problèmes présentés par les prescriptions en matière de surveillance du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ont été examinés pendant la table ronde sur comment faire face aux lacunes en matière de données et aux questions de méthodologie. Les intervenants ont dit qu'il y avait davantage de données et examiné les normes méthodologiques pour la production de statistiques sur certaines formes de violence à l'égard des femmes. Parmi les principaux défis, on pouvait citer la possibilité de comparer les données dans un même pays et entre les pays; l'absence de normes pour la collecte de données sur certaines formes de violence; le coût élevé des enquêtes; et les problèmes ethniques ou de sécurité ayant trait à la collecte de données sur ce sujet. Les participants ont également évoqué les limites des enquêtes existantes et le manque de données disponibles pour certains sous-groupes de femmes, notamment les femmes âgées et les jeunes filles, les femmes appartenant à des minorités ethniques, les femmes handicapées, les femmes autochtones et les personnes lesbiennes, bisexuelles, transgenres et intersexuées.

17. Les intervenants ont dit que tous les acteurs concernés, notamment la société civile, devaient participer aux processus de planification en vue de la collecte et de l'utilisation des données, et mis en avant la valeur ajoutée de l'utilisation de méthodes qualitatives afin de mieux comprendre les causes, les facteurs de risque et les conséquences de la violence à l'égard des femmes et des filles. Les participants ont donné des exemples des mesures qu'ils avaient prises pour mettre en place des systèmes d'information nationaux sur la violence à l'égard des femmes qui rassemblent des données provenant de différentes sources et dit que les différentes sources de données devaient être harmonisées.

18. Les intervenants étaient optimistes quant aux possibilités offertes par les prescriptions en matière de surveillance au titre des objectifs de développement durable pour améliorer la collecte de données sur toutes les formes de violence et les groupes de femmes les plus exposés à la violence et pour lesquels il n'existe actuellement aucune donnée. Ils ont également évoqué les possibilités de renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique et d'autres parties prenantes concernées pour produire des statistiques sur la violence à l'égard des femmes.